

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le présent rapport porte sur le compte administratif du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'exercice 2019.

Compte tenu des réalisations en dépenses et en recettes et de la reprise du résultat antérieur, il résulte pour l'année 2019, les éléments ci-après :

Au niveau de la section d'investissement

Il n'y a pas eu de réalisation au cours de l'exercice 2019. Le résultat est donc nul.

Au niveau de la section de fonctionnement

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
320,00	0,11	- 319,89	Résultat de l'exercice
	8 578,67	8 578,67	Reprise du résultat reporté
320,00	8 578,78	8 258,78	Résultat de clôture

Le résultat de l'exercice est déficitaire de 319,89 €.

Une fois pris en compte l'excédent reporté, le résultat de clôture présente un excédent de 8 258,78 €.


Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe du SPANC ;
- d'arrêter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :
 - section d'investissement : résultat nul (pas de mouvements) ;
 - section de fonctionnement :
 - résultat de l'exercice : déficit de 319,89 €,
 - résultat de clôture : excédent de 8 258,78 € ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

ANNEXE DETAILLEE

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le 06/08/2020
ID : 974-219740073-20200707-DL070720_21-DE



La section de fonctionnement

Le tableau présenté ci-après fait apparaître les réalisations de l'année par chapitre ainsi que la reprise de l'excédent antérieur reporté :

Chapitre	Total budget	Réalisations
011 - Charges à caractère général	9 078,67	-
65 - Autres charges de gestion courante	4 000,00	-
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00	320,00
Dépenses de l'exercice	15 078,67	320,00

Chapitre	Total budget	Réalisations
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	6 500,00	-
77 - Produits exceptionnelles	-	0,11
Recettes de l'exercice	6 500,00	0,11

002 - Résultat de fonctionnement reporté	8 578,67	8 578,67
Total Recettes	15 078,67	8 578,78

Les recettes sont liées à des régularisations concernant les diagnostics sur les installations (chapitre 77 – 0,11 €). Les dépenses sont de 320 € et portent sur une régularisation de facture émise à tort (chapitre 67 - charges exceptionnelles).

Le résultat de l'exercice est donc déficitaire de 319,89 €.

Une fois pris en compte l'excédent reporté de 2018 (chapitre 002 – 8 578,67 €), le résultat de clôture présente un excédent de 8 258,78 €.

La section d'investissement

Il n'y a pas eu de réalisation au cours de l'exercice 2019 et pas d'excédent antérieur à reprendre. Le résultat est donc nul.

L'affectation du résultat

La loi NOTRe n° 2015- 991 du 7 août 2015 prévoit un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement, aux communautés d'agglomération, au 1er janvier 2020. Le service annexe de l'assainissement est ainsi transféré au TCO, à compter de cette date.

L'exercice 2019 constitue le dernier exercice géré par la collectivité ; les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe sont agrégés aux comptes dédiés, au niveau du budget principal, avant la dissolution du budget annexe.

L'affectation du résultat interviendra ainsi de manière globalisée, après consolidation des résultats du budget principal et des budgets annexes qui font l'objet du transfert de compétences au 1^{er} janvier 2020.